

**MAIRIE**

**DE**

**NEFFIES**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 9 avril 2025**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 14
- de votants : 15

L'an deux mille vingt cinq et le neuf avril à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.

Etaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard - Astruc David – Bénard Fabrice – Bénézech Mathieu - Château Gilles – Combes Gilles - Descouens Marie-Sophie - Girard Maria Pia - Le Bel Jérôme – Monnier Véronique - Monnin Marie-Andrée – Morel Evelyne - Ulrich Marie-Agnès

Procuration : Berna Camille à Morel Evelyne

Secrétaire de séance : Albouy Pascale

**DELIBERATION 2025-014 : Délégation du conseil municipal**

Vu la délibération du conseil municipal du 19 octobre 2021 portant délégation du conseil municipal au maire

Considérant qu'il y a intérêt afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire de nouvelles délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT

**Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

**- Décide :**

Le Maire est chargé pour la durée du présent mandat et par délégation du conseil municipal :

- D'intenter au nom de la commune des actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.
- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanismes relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification de biens municipaux.

**- de prendre acte** que cette délibération est à tout moment révocable

**- d'autoriser** que la présente délégation soit exercée par la première adjointe du maire en cas d'empêchement de celui-ci ou par le deuxième adjoint du maire en cas d'empêchement de celle-ci.

**- de prendre acte** que le maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Pour extrait conforme

LE MAIRE  
David ASTRUC



La Secrétaire de Séance

A handwritten signature in black ink, belonging to the Secretary of the Session, is written over the text 'La Secrétaire de Séance'.